

Procès-verbal de la séance du conseil municipal

Le conseil municipal s'est réuni à la mairie le lundi 6 mars 2017 de 20h30 à 23h05

Etaient présents : DETHUNE Catherine, STEPHAN Murielle, MOLINIER Denis, SALLET Claude, DESIRANT Françoise, GUICHON Julie, CHEVRIER Catherine, MATHIOTTE Arnaud, DEFORGE Marc et THILL Sébastien

Absent excusé : WOLTER Sylvain ayant donné procuration à MOLINIER Denis

Secrétaire de séance : MATHIOTTE Arnaud

Point rajouté à l'ordre du jour : autorisation budgétaire de dépense d'investissement à engager avant le vote du budget.

Approbation du précédent procès-verbal de la réunion du 6 février 2017

Le précédent procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Compte rendu de la commission projets

Une réunion a eu lieu entre la commune, l'ACVV et l'aéroclub Farman Clément : 1 représentant de l'ACVV et 5 représentants de l'aéroclub se sont déplacés.

La démolition du chalet a été abordée : un diagnostic amiante avant démolition doit être réalisé. Une consultation est en cours.

Il reste du fuel dans la cuve, celle-ci doit être neutralisée. Un devis pour cette mission a été reçu pour un montant de 1 554€ TTC.

Les compteurs eau et électricité seraient déplacés à la charge des associations ainsi que l'enlèvement de la cuve à gaz.

Les associations ne sont pas favorables à la hausse de loyers proposée. Après discussion, l'entretien du balisage des pistes pourrait leur revenir afin de réduire les charges communales.

Les représentants remettent en cause les travaux d'accessibilité à réaliser à l'aérodrome alors que les dossiers leur ont été adressés avant instruction par les services de l'Etat. Aujourd'hui, les demandes ont été validées par la Préfecture : les travaux doivent être conformes aux dossiers présentés.

Le bureau d'études B3E et la société SOREM sont venus piqueter les futurs travaux de réhabilitation des assainissements non collectifs de l'aérodrome et du logement sis 3 rue de Nuisement. Les montants ont baissé : les restes à charges pour la commune seront respectivement de 6 669.36€ et 4 693.66€.

L'entretien actuel des avions, est réalisé par une entreprise d'Eprenay. Celle-ci va être reprise prochainement par l'employé, qui ne sait pas où il va s'installer. L'aéroclub propose un emplacement à l'aérodrome et va l'aider dans ses démarches.

Etant donné qu'il n'y a plus de personne présente constamment sur l'aérodrome, les représentants souhaiteraient que la station d'avitaillement soit équipée d'un automate mono-carte. La commune devra prendre contact avec Total pour négocier cette éventuelle installation.

Suite aux demandes de subventions pour les travaux d'accessibilité, la région et la Préfecture ont accepté notre demande de dérogation pour commencer les travaux avant d'avoir la réponse d'octroi ou non, des aides.

La commune projette de faire un enduisage, ruelle Colette, Chemin du Maltrat et rue du Nergone. Avant de prendre toute décision, une entreprise est venue métrer et enverra son estimation dans les prochaines semaines.

L'avaloir de la ruelle Colette doit être reconsolidé. Cette prestation sera faite en même temps que les travaux d'enduisage.

Suite à la présentation du lancement d'une souscription avec le concours de la Fondation du Patrimoine, la commune va solliciter une entreprise pour connaître exactement le coût des travaux de réfection de la façade de la salle des fêtes.

Le plan d'alignement de la commune : le Département nous a indiqué qu'il prendrait à sa charge, les frais administratifs à venir et l'achat de parcelles nécessaires à la partie circulaire (les trottoirs ne sont pas compris). Il n'assumera pas les dépenses déjà engagées. Des réunions de travail vont pouvoir reprendre.

Pour réduire la vitesse dans le village, il a été proposé de reculer les panneaux d'entrée d'agglomération.

Il est à noter que les travaux réalisés en agglomération sont à la charge de la commune et hors agglomération, à la charge du département. Cette suggestion engendrerait des coûts communaux supplémentaires sans être certain que les automobilistes ralentiraient en amont.

Par contre, l'idée de mettre une zone 70 à partir du virage est émise. Elle va être transmise au département.

Signalisation d'une cheminée qui est en train de s'effondrer.

Il faudrait changer la serrure de la petite Porte de l'Eglise car elle a été retrouvée ouverte.

Chauffage de l'atelier communal

Pour répondre à la législation en vigueur, un chauffage doit être installé dans le "vestiaire" de l'atelier communal (local comprenant une douche et des toilettes). Un équipement de chauffage est également à l'étude pour l'atelier afin de garantir une certaine température aux agents communaux lorsqu'ils réalisent des travaux à l'intérieur.

Une consultation a été lancée. Madame le Maire fait état des devis reçus avec la pose d'un convecteur dans le vestiaire et la pose de deux radiants dans l'atelier.

Le conseil municipal décide de retenir, par 10 voix pour et une abstention, l'entreprise SARL 2 en 1 électricité pour un montant de 1631.27 € T.T.C.

Dotations de soutien à l'investissement des communes et de leurs groupements (DSIL)

Madame le Maire rappelle à l'assemblée, les travaux nécessaires à la mise en conformité aux règles d'accessibilité. Le montant des devis s'élève à 27 395.65 € HT

La circulaire de la Préfecture en date du 7 février 2017, informe la commune, de la reconduction de la Dotation de Soutien à l'Investissement des communes et des groupements (DSIL). L'une des thématiques soutenue par ce programme, est la mise aux normes et la sécurisation des équipements publics.

Le conseil municipal, à l'unanimité, demande à déposer un dossier de demande de D.S.I.L. programme 2017.

DETR : modification du plan de financement pour l'accessibilité des ERP et IOP

Madame le Maire rappelle à l'assemblée, la délibération 2652 du 16 janvier 2017, relative à la demande de DETR pour les travaux de mise aux normes d'accessibilité d'ERP et des IOP.

Suite à la délibération prise précédemment, concernant la demande de Dotation de Soutien à l'Investissement des communes et leurs groupements (DSIL), il convient de modifier le plan de financement des travaux éligibles.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de financer l'opération de mise en accessibilité de la façon suivante :

- D.E.T.R.
- Subvention auprès de la Région au titre de l'aide aux petites communes
- DSIL
- Fonds propres

Au maximum, les subventions cumulées ne peuvent pas dépasser 80% de la facture totale.

Autorisation budgétaire de dépense d'investissement à engager avant le vote du budget.

En attente du transfert de la compétence « urbanisme » à la CCMC, les frais du bureau d'études incombent à la commune. Avant le vote du budget, la commune peut engager 25% de ses dépenses d'investissement de l'année précédente, déduction faite du remboursement des emprunts soit la somme de 17 287.33€

Le conseil décide à l'unanimité, d'engager la dépense de 6 312.60€ pour régler les deux premières factures d'Auddicé.

Planning des tours de garde des élections : rempli suivant les disponibilités des élus.

Compte rendu commission environnement

La commission a réfléchi au fleurissement de 2017. Une auge près du Pont de la Santate, sera retirée pour être remise dans la cour de la mairie, devant le mur de la salle des fêtes.

Depuis le 01/01/2017, les traitements sont interdits sur les trottoirs et les caniveaux.

4 possibilités s'offrent à la commune : un desherbeur thermique, un desherbeur à vapeur, un desherbeur à eau bouillante ou louer un desherbeur thermique.

Si la commune commande une étude avant l'achat d'un matériel adéquat, une subvention pourrait être demandée pour les deux.

L'achat du terrain près de l'Eglise a été acté le 13 février 2017. Le terrain va être retourné pour le remettre à plat. Les perspectives envisagées sur ce terrain : parking, réserve incendie, mur à abattre, ... Pour mener à bien ce projet et être aidé dans la rédaction du cahier des charges relatif à la consultation, un devis a été demandé à un maître d'œuvre.

L'activité tennis serait reprise par Familles Rurales. Dans cette perspective, la commune se chargerait de l'entretien du terrain. Patrice BIERI est en charge du dossier pour l'association, qui attend actuellement une réponse de la Fédération.

La haie du terrain a été taillée en 2014. Un devis a été demandé à l'entreprise Ver'Tige pour un montant de 720€ HT. Elle est retenue pour faire ces travaux.

Le fossé d'évacuation des eaux pluviales, rue de Nuisement a été dégagé et doit être consolidé. Deux entreprises ont été consultées. Les Artisans de la Coole ont été retenus pour un montant de 1836€ TTC.

Questions diverses

Vigilance Citoyenne : lors du dernier conseil, Madame le Maire devait se renseigner auprès des communes voisines pour connaître les démarches qu'elles avaient menées. Au départ, les

riverains sont invités à une réunion de présentation du dispositif, organisée par la Gendarmerie. Celle-ci va être contactée prochainement pour déterminer une date de réunion.

Un locataire demande si le mur entre la cuisine et le séjour pourrait être abattu. Les élus veulent des précisions avant de prendre une décision. Le locataire va être sollicité pour qu'il dépose une demande écrite en décrivant précisément les travaux souhaités.

Les réverbères du Chemin des Hauts ont été installés. La réception du chantier aura lieu mercredi 8 mars.

Des riverains du Nergone ont montré leur satisfaction suite au dépôt de cailloux dans leur chemin.

Un élu a attiré l'attention du conseil sur la dangerosité, pour les deux roues, des cailloux dévalant de propriétés riveraines sur la chaussée. La prochaine information municipale alertera la population.

AG de l'Escuriolle

En 2016, 2000 alevins ont été mis dans la fausse rivière, pensant pouvoir les conserver mais c'était sans compter sur la présence de nombreux prédateurs.

Le parking du Mazin a été nettoyé et le Président demande de ne pas se garer le long de la rue du Mazin car cela gêne le passage des engins agricoles.

La rambarde au niveau de la rivière a été renforcée. Les tables ont été démontées et seront lasurées au printemps.

Au total, on compte 21 pêcheurs. 222 truites ont été pêchées sur l'année 2016. Un déficit de 649.19€ est enregistré pour l'année écoulée.

Un lâcher de truite (100kg) a eu lieu fin février 2017. Une journée de pêche sera organisée au printemps 2017.

SIAHMM

La compétence Gemapi (la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) va être transférée au 01/01/2018 aux Communautés de communes.

Le président souhaiterait que le syndicat récupère cette compétence et ajouterait à celle-ci, la gestion des bassins versants, pour devenir une grande structure.

Principaux travaux en 2017 : entretien de la Marne entre Vitry le François et Ablancourt et études sur Gemapi en partenariat avec l'agence de l'eau.

AG Aéroclub Farman Clément

L'association est composée de 52 adhérents. Son objectif est d'atteindre 60 pilotes.

En 2016, des travaux ont été réalisés : le bar a été refait et un nouveau bureau a été installé pour le simulateur de vol.

Monsieur Huet a annoncé que les championnats du Monde de Vol à Voile se dérouleront à Ecury en 2020.

Prochaines réunions

Commission finances : les lundis 10 et 17 mars à 19h00